

Séance du 08 avril 2026

Date : 08/04/2026

Numéro : 11-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 1

Retard : 0

Pouvoirs : 3

Pris part à la délibération : 178

DATE DE LA CONVOCATION

27/03/2026

DATE D’AFFICHAGE

23/04/2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 071-217101708-20260408-11_2026-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-six, le 08 avril à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes HELENA Fernande, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN Karine, JOBARD Claudie, MECHET Françoise, PERIER Pascale, Mrs NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel, DUPLUS Nicolas, GUICHARD Alexandre, COLIN Rémy, LECUELLE Antonin, SIRANDRE Jean-François, STRUB Ilane.

Absents excusés : Mmes DUPLAN Aurélie, FOURRIER Pauline, DUJARIC Pauline

Absents non excusés : M. DE SOUSA José,

Pouvoirs : Mme CORDEROT Béatrice a donné pouvoir à M. NEVORET Gérald,

Mme DUJARIC Pauline a donné pouvoir à Mme DUPLAN Aurélie.

Mme FOURRIER Pauline a donné pouvoir à Mme DILLY Marie-Claire.

Retard : néant

Secrétaire de séance : Gérald NEVORET

CCAS Fixation du nombre de membres – désignation des membres

Mme La Maire, expose au Conseil Municipal que le nombre des membres du conseil d’administration du centre communal d’action sociale est fixé par délibération du Conseil municipal. L’article R123-7 du Code de l’action sociale et des familles prévoit que le conseil d’administration du centre communal d’action sociale est présidé par le maire et qu’il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l’article L123-6.

Conformément à l’article R123-8 du Code de l’action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Candidats : Rémi Colin, Alexandre GUICHARD, Béatrice CORDEROT, Karine HUARD BURTIN, Françoise MECHET, Gérald NEVORET.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 071-217101708-20260408-11_2026-DE



- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Demigny à 6 en plus du maire.
- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des six administrateurs représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS de Demigny :

Nombre de votants : 18

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sièges à pourvoir : 6

- **PROCLAME** élus les administrateurs suivants :

- Mrs Rémi Colin, Alexandre GUICHARD, Gérald NEVORET,
- Mmes Béatrice CORDEROT, Karine HUARD BURTIN, Françoise MECHET

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY

